



PV CC Coppet 8/2018

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Début de la séance : 18h30
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. **Modification de l'ordre du jour (si besoin) ;**
2. **Appel ;**
3. **Assermentation d'une conseillère ;**
4. **Approbation du Procès-verbal du 5 novembre 2018 ;**
5. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
6. **Communications de la Municipalité ;**
7. **Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
8. **Nomination d'un membre de l'AJET ;**
9. **Nomination d'un membre de l'ASCOT ;**
10. **Préavis No 05/2018-2019 relatif au budget de fonctionnement de l'année 2019 ;**
11. **Préavis N° 06/2017-2018 relatif à la demande de crédit de CHF 1'600'000.00 pour l'assainissement énergétique et la transformation des logements du chemin des Sports 4 à 14 ;**
12. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
13. **Divers et propositions individuelles.**

1. Modification de l'ordre du jour si besoin ;

Aucune modification

2. Appel

Présents	:	43
Excusés	:	12
Absents	:	0

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 22 voix.

3. Assermentation d'une conseillère.

Le Président assermente Mme Romano Elena suite à la démission de M. M. Gada.

4. Approbation du Procès-verbal du 5 novembre 2018

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. M. Steib apporte des précisions grammaticales : P. 114 Seuls 7 membres et p. 116 les documents papier (sans s).

Mme S. Decré précise qu'il s'agit du secrétaire général du Conseil Régional en p 113.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 5 novembre 2018 est approuvé à la majorité avec 2 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

Aucune communication:

6. Communications de la Municipalité

M. G. Produit nomme les personnes décédées en 2018.

Il signale que M. Juan Vicente a pris sa retraite et est remplacé par M. Ludovic Gallicchio.

M. J.-C. Trotti : les travaux sur le tronçon de la RC1 entre le ch. des Bochattets et les Pessules seront déplacés côté lac. Les travaux ont 4 mois d'avance.

Mme I. Naville : le journal de Coppet comprend 3 erreurs. Le 31 décembre, une aubade aura lieu à 11.00 sur l'Esplanade Germaine de Staël.

M. F. Keller : le problème principal du projet piscine-patinoire est le bruit du Centre sportif. La commune va demander un allègement du respect des valeurs de planification. En contrepartie, une restriction des horaires d'utilisation serait établie sur la place goudronnée. L'échéance du recours déposé par la commune contre les autres restrictions d'horaires du Centre sportif est le 17 janvier 2019. Les allègements seront à mettre au point et ensuite la mise à l'enquête de ceux-ci pourra démarrer.

M. G. Produit :

Préavis déjà déposés pour la prochaine séance du 28 janvier 2019:

- demande de cautionnement de CHF 1'9000'000.00 en faveur de la Fondation des Toises pour le financement des travaux de rénovation et de mise en conformité d'une partie des locaux artisanaux.
- demande d'abrogation du règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Coppet.

Arrivée d'un conseiller en retard.

Majorité passe à 23 voix.

7. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

M. Thomas Marchand

Conseil régional

les sujets abordés ont été :

- le budget 2019 qui est positif
- la promotion touristique
- l'usine à gaz
- la mobilité douce à Rolle
- l'abattoir
- FAR (festival des arts vivants)

Mme M. Oberli Blanchoud

ASCOT

les sujets abordés ont été :

- le budget pour Coppet est de CHF 1'030'826.60 pour le primaire et de CHF 779'959.35 pour le secondaire, ce qui coûte CHF 579.82/habitant.
- la sécurité du chemin du Chaucey a été discutée.
- suite à l'affaire CarPostal, les transports scolaires ne sont pas touchés par le remboursement de l'entreprise.

8. Nomination d'un membre de l'AJET ;

Suite à la démission de M. G. Grecuccio, Mme S. Lager Sequin désire passer de suppléante à membre. Mme H. Rodrigues se présente et devient suppléante pour compléter la commission.

La commission de l'AJET est formée de : Mmes S. Lager Sequin, J. Noverraz, P. Gallimard, L. Odelet, V. Pauli Calatroni, MM. B. Mueller et Mazzoli.

Les suppléants sont : Mmes M. Oberli Blanchoud, Mme H. Rodrigues.

9. Nomination d'un membre de l'ASCOT ;

Suite à la démission de M. E. Charlot Valdieu, M. G. Cherbuin se présente et est nommé pour compléter la commission.

La commission de l'ASCOT est formée de : Mmes M. Oberli Blanchoud, F. Janssens, V. Pauli Calatroni, J. Noverraz, L. Odelet, P. Gallimard et M. G. Cherbuin.

Les suppléants sont : MM M. Rodrigues et G. Meylan.

10. Préavis No 05/2018-2019 relatif au budget de fonctionnement de l'année 2019.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. W. Bill lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. J.-M. Cherbuin, boursier communal, est présent pour appuyer la Municipalité en cas de questions.

Le Président signale que le budget sera présenté compte par compte et la discussion est ouverte.

1. Administration générale - charges

M. G. Cherbuin s'inquiète des charges du compte n° 143.352.64 et demande s'il est toujours utile de faire partie du Disren.

M. G. Produit affirme que la Municipalité est convaincue de l'utilité du Disren et que la solidarité est importante.



M. A. Alliste s'interroge sur le même point et demande s'il est possible d'avoir d'autres exemples que les travaux de la RC1.

M. G. Produit explique qu'il ne faut pas penser comme cela, car la solidarité entre les 44 communes est importante. Elles se sont mises ensemble pour une meilleure mobilité des TPN. Le projet de l'abattoir est une plus-value pour les boucheries de Coppet. Les projets du Disren profitent à l'ensemble de la population.

M. T. Marchand informe que le site internet du Conseil Régional est très bien fait pour s'informer des projets.

M. J.-P. Blanchoud confirme et précise que Région Nyon est transparente.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 1.

1. Administration générale	CHF 5'558'750.00	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

1. Administration générale - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 1.

1. Administration générale	CHF 2'159'750.00	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances – charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 2.

2. Finances	CHF 8'056'250.00	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances – revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 2.

2. Finances	CHF 22'913'250.00	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

3. Domaines et bâtiments – charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 3.

3. Domaines et Bâtiments	CHF 263'800.00	Oui : 43	Non : 0	Abstentions : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	-----------------

3. Domaines et bâtiments – revenus

M. M. Steib s'interroge sur le point n°357.423.1, par rapport au loyer extrêmement bas de la villa.

M. G. Produit informe que la villa n'a pas été rénovée depuis 30 ans et que l'entretien est à la charge du locataire.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 3.

3. Domaines et bâtiments	CHF 496'350.00	Oui : 42	Non : 0	Abstention : 1
--------------------------	----------------	----------	---------	----------------

4. Travaux – charges

Mme S. Decré demande pourquoi les charges du compte n°450.341.10 sont 4 fois plus élevées en 2019 qu'en 2017.

M. G. Produit répond que dans ces charges, sont compris les travaux de réparations et les bornes à remplacer.

Mme L. Bory propose de construire un dépôt pour la voirie pour diminuer le point n° 430.316.

M. J.-C. Trotti informe que les négociations pour l'achat du dépôt et la réduction des loyers est toujours en cours et que le projet de construction sur la parcelle du dessus est un gros investissement.

M. J.-P. Blanchoud demande si la Municipalité a besoin d'une aide extérieure pour négocier avec le propriétaire.

M. G. Produit indique que la décision finale sera prise par le conseil communal et que la commission des finances est informée des négociations.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 4.

4. Travaux	CHF 1'866'500.00	Oui : 41	Non : 0	Abstention : 2
------------	------------------	----------	---------	----------------

4. Travaux – revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 4.

4. Travaux	CHF 1'165'000.00	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes – charges

M. A. Alliste demande pourquoi aux points n°511.314.1 et 512.314.1 le chauffage à distance passe de CHF 13'000.00 à CHF 23'000.00.

M. J.-C. Trotti informe que l'écologie a un coût et que c'est un engagement pour le futur. Les charges sont dépendantes des hivers.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 5.

5. Instruction publ. et cultes	CHF 2'183'400.00	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------------	------------------	----------	---------	----------------

Un conseiller arrive, la majorité reste à 23 voix.

5. Instruction publique et cultes – revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 5.

5. Instruction publ. et culte	CHF 453'700.00	Oui : 44	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------------	----------------	----------	---------	----------------

6. Police – charges

Mme S. Lager Sequin s'interroge sur l'augmentation du poste n°600.351.12.

M. G. Produit informe que cela est dû au décompte cantonal de la police.

M. A. Alliste demande si la commune a un pouvoir sur les charges cantonales.

M. G. Produit répond que les charges sont liées à la population et à leurs exigences. Les comptes du canton doivent être justes et cela est reporté sur les communes. Des négociations sont prévues, car les finances du canton sont meilleures. La politique cantonale incite à augmenter les impôts. Le district de Nyon paye 60% de la part des communes vaudoises.

Mme J. Rachouli Hedinger suggère de mieux équilibrer les charges.

M. G. Produit explique qu'entre 2005 et 2016 la commune était excédentaire et qu'actuellement elle puise sur ses réserves. La commune cherche de nouvelles sources de revenus.

Mme C. Gavin constate que lors du vote sur le taux d'impôt, la Municipalité qui connaissait le budget n'est pas intervenue sur la proposition de Mme A. Cherbuin d'augmenter le taux d'un point.

M. G. Produit rappelle que le conseil n'a pas soutenu la proposition et qu'actuellement le déficit est pris sur les CHF 8'000'000.00 de réserve.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 6.

6. Police	CHF 2'149'250.00	Oui : 44	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

6. Police – revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 6.

6. Police	CHF 1'227'750.00	Oui : 44	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - charge

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 7.

7. Sécurité sociale	CHF 11'226'200.00	Oui : 44	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 7.

7. Sécurité sociale	CHF 10'000.00	Oui : 44	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	---------------	----------	---------	----------------

8. Service industriel – charges et revenus

Les deux postes sont à zéro.

Total des charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *charges*.

Total des charges	CHF 31'304'150.00	Oui : 44	Non : 0	Abstentions : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	-----------------

Total des revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *revenus*.

Total des revenus	CHF 28'425'800.00	Oui : 44	Non : 0	Abstention : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	----------------

Ensemble du budget 2018

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote sur les totaux des charges, des revenus et de l'excédent de charges.

Total des charges	CHF 31'304'150.00
Total des revenus	CHF 28'425'800.00

Excédent de charges	CHF 2'878'350.00	Oui: 43	Non : 1	Abstentions : 0
---------------------	------------------	---------	---------	-----------------

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. G. Cherbuin désirerait que les frais du port et des places de sports soient séparés sur le compte 44.
M. G. Produit a pris note.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 44

Non : 0

Abst. : 0

Le budget de Fonctionnement de l'année 2019 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis N° 06/2018-2019 relatif à la demande de crédit de CHF 1'600'000.00 pour l'assainissement énergétique et la transformation des logements du chemin des Sports 4 à 14 ;

M. J.-C. Trotti présente les intervenants. M. E. Bertinotti est chef de service et M. A. Pirat est assistant maître d'ouvrage. Il excuse l'architecte, Mme A. Longchamp.

Il précise que M. E. Bertinotti sera présent à chaque réunion de chantier.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de gestion, M. E. Charlot Valdieu et le rapporteur de la commission des finances, M. W. Bill, lisent les conclusions des rapports qui proposent d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.



M. N. Gerber remarque qu'en page 2 du rapport de la commission de gestion, il est demandé aucun dépassement de budget et une clause en cas de retard. Dans quelle mesure cela peut-il être mis en œuvre.

M. J.-C. Trotti informe qu'aucun dépassement de budget n'est prévu. M. A. Pirat négociera avec les entreprises pour tenir le budget. Les pénalités de retard seront négociées à env. 2'000.00/jour de retard.

M. J.-P. Blanchoud s'interroge quant à l'obligation de prendre les soumissions les plus basses.

M. A. Pirat répond que les appels d'offres sont sur invitation. Le maître d'ouvrage définit les critères (capacité et compétence). Ce chantier est simple et les travaux ne sont pas complexes. Il faudra pondérer le prix avec les autres critères.

Mme S. Decré souhaite savoir si les appareils ménagers sont à changer.

M. J.-C. Trotti indique que les appareils sont changés au fur et à mesure.

M. T. Morel trouve que CHF 60'000.00 pour le déménagement de 6 appartements est exagéré.

M. E. Bertinotti répond que c'est le prix du marché. Cela se calcule au volume et à l'inventaire des meubles. La location du garde-meuble est de CHF 11'000.00/an.

Mme S. Lager Sequin remarque que les frais d'honoraires ne sont pas compris dans le prix et demande quand les travaux pourront démarrer.

M. J.-C. Trotti rappelle que les honoraires ont déjà été votés dans le crédit d'étude. Les travaux pourraient démarrer au début du mois de mars.

M. E. Charlot Valdieu précise qu'il y a 12 déménagements (aller et retour) et la garde des meubles.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 1

Le préavis No 06/2018-2019 est accepté à la majorité.

12. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 44

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

13. Divers et propositions individuelles

M. J.-P. Blanchoud propose que la sortie du Conseil se déroule en gilet jaune à Lausanne.

Mme M. Oberli Blanchoud informe que le passage piéton devant la patinoire n'est pas assez sécurisé. Il serait nécessaire de mettre une barrière d'arrêt sur le chemin de sortie du parking.

M. G. Cherbuin a reçu plusieurs plaintes concernant les transports scolaires en Terre-Sainte. Depuis le début de l'année scolaire, CarPostal s'occupe de ces transports et ne respecte pas les horaires. L'Ascot a-t-elle eu connaissance de ces problèmes et les parents doivent-ils contacter la hotline ou avertir les municipalités en cas de problèmes ?

Mme F. Wildi Sugrañes répond que l'Ascot est au courant et la commission des transports avertie. Suite à une analyse des problèmes, il a été mis à jour que certains parcours ne sont pas évidents entre Chavannes-des-Bois et Founex. Des chemins agricoles ont été ouverts pour faciliter les déplacements.



M. E. Charlot Valdieu s'intéresse au nombre de visiteurs du musée de Coppet.

Mme I. Naville répond que les visiteurs restent stables entre 400 et 600 personnes par année.

M. E. Charlot Valdieu s'interroge quant à la sécurité du chemin du Chaucey, car dans le PV du 24 mai 2018 de l'Ascot, la proposition de fermer la route 30 mn avant l'ouverture de l'école avait été faite.

Mme. F. Wildi Sugrañes répond qu'une barrière a été posée pendant 3 semaines en fin d'année scolaire et que depuis la rentrée de septembre seuls les enseignants et les bus scolaires sont autorisés à passer.

M. M. Steib trouve navrant que l'éco point soit fermé dès le 13 décembre. Il désire aussi que la commune signale une limitation de vitesse à la sortie de Coppet, au niveau des travaux de la RC1 direction Tannay.

M. F. Keller informe que l'éco point est traité par l'hippomobile qui ferme mi-décembre et prend note en ce qui concerne la signalisation.

Le Président souhaite de joyeuses fêtes et lève la séance du Conseil Communal à 20h20.

La prochaine séance est prévue le 28 janvier 2019 à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :

Claire Gavin